

PREIXAN

Avenir

Bulletin de Preixan n°145

Mai 2018

INSTALLATION DE DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES SUR LA COMMUNE

En ce début de mois de mai 2018, ont été installés deux radars pédagogiques aux entrées d'agglomération de notre village, un au faubourg et un autre à l'allée des platanes.

Les objectifs de ces implantations par la mairie sont :

- **d'établir le lien entre la réglementation et le comportement individuel.** Le dispositif permet de rappeler la règle de circulation et participe à son explicitation. L'usager peut ainsi faire l'association entre le risque local et le fait qu'il dépasse la vitesse autorisée par la réglementation ;
- **de faire respecter les limitations de vitesse sur des zones à enjeux de sécurité routière**, par une alerte à propos de la vitesse pratiquée. Dans ce cadre, une relation d'échange s'instaure entre l'usager et le dispositif. Le dispositif délivre un message à l'usager qui peut réagir en réduisant sa vitesse ;
- **d'aider à combattre la baisse de vigilance au volant** grâce à une stimulation visuelle.

La première motivation des élus est de sensibiliser les usagers à la vitesse pratiquée aux endroits où celle-ci semble supérieure à la vitesse limite autorisée. **Les véhicules doivent rouler à 50 km/h maximum dès le passage des panneaux d'agglomération, puis, doivent, dès l'entrée sur l'allée de Preixan et le milieu de l'allée des platanes être à 30 km/h maximum dans toute la traversée du village.**

D'autres raisons renforcent cette motivation :

- **la demande de riverains** exprimant un sentiment d'insécurité routière;
- **la contribution à la résolution d'un sentiment d'insécurité** et de nuisances sonores;
- **le caractère pédagogique du dispositif** qui permet de faire baisser la vitesse des usagers, sans avoir nécessairement recours à la sanction;
- **l'enseignement sur les vitesses pratiquées par les usagers** et connaissance du trafic.

Le Maire.

Dans ce numéro :

- **Communiqués**
 - Pose de radars pédagogiques
 - Cérémonie du 8 mai 2018
 - Carnet
 - Contact VEOLIA pour doléances
 - Déclaration de revenus en ligne
 - « Fluicity » nouvel outil numérique
 - Stop à la rougeole en Occitanie
- **Vie locale**
 - Vente de fleurs du RPI
 - Vide greniers du RPI
 - Rappel du voyage du 3^{ème} Âge
- **Annonce**
 - Offre d'emploi du Relais de Preixan
- **Infolettre électronique**

73^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 1939-1945

Mardi 8 Mai 2018 à :

- ⇒ **11h15** : Rassemblement devant la Mairie
- ⇒ **11h25** : Départ du défilé vers la rue de l'Église
- ⇒ **11h30** : Rassemblement et manifestation du souvenir devant le Monument aux Morts, Chant des écoliers du RPI.

Rendez-vous est donné à un grand nombre de Preixanaises et de Preixanais accompagnés de leurs enfants pour participer à cette commémoration du 8 mai 1945.

À l'issue de cette cérémonie, un apéritif sera offert par la municipalité au foyer de Preixan.

Vous y êtes cordialement invités.

CARNET

Le mercredi 11 avril 2018, Madame **Augustine Mary née Chaubet** nous a quittés.
Condoléances à sa famille
endeuillée.

Bienvenue à **Pablo, Patrice, Jacques**, né le 17 Avril 2018 à Carcassonne.
Félicitations aux parents, Lauriane Barcelo et Christophe Nadal, ainsi qu'aux grands-parents et arrière grands-parents résidant sur la commune.

DOLÉANCES PORTANT SUR LA FACTURATION DE LA CONSOMMATION D'EAU POUR 2017 À ADRESSER À VÉOLIA

Faisant suite à d'importantes réclamations d'usagers portant sur des erreurs d'estimation et/ou de facturation de la consommation d'eau potable pour l'année 2017, Carcassonne Agglo s'est rapprochée de VÉOLIA, entreprise en charge d'assurer la relève des compteurs, la gestion et le suivi des usagers pour le compte de Carcassonne Agglo. Jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour respecter les termes du contrat qui lit ces deux entités, il a été convenu lors d'une récente entrevue entre le Président de Carcassonne Agglo et le Directeur Régional de VÉOLIA, **que l'entreprise VÉOLIA s'engageait à réceptionner l'ensemble des réclamations des usagers et apporter tout rectificatif nécessaire.**

Ainsi, **toutes doléances, concernant votre facturation de consommation d'eau potable pour l'année 2017, devront impérativement être adressées à Monsieur Didier Leroux de VÉOLIA** à l'adresse courriel suivante : didier.leroux@veolia.com

DÉCLARER SES REVENUS 2017 :



Cette année, si votre revenu fiscal de référence est supérieur à **15 000 euros**, vous devez faire votre déclaration de revenus en ligne.

En 2019, ce sera obligatoire pour tous les contribuables disposant d'une connexion internet.



C'est simple & facile :

← suivez le guide !



Impôts Service 0 810 467 687

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile.
Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel.



Du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h, hors jours fériés.



En 2019, pour l'ensemble des contribuables imposables, l'impôt sera prélevé à la source.



Dès cette année, en déclarant vos revenus en ligne, vous pourrez connaître **votre taux de prélèvement à la source** et découvrir les options qui s'offrent à vous grâce au service dédié.

plus d'infos sur impots.gouv.fr →

DÉCLARATION EN LIGNE, L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE.



DÉCLARER MES REVENUS EN LIGNE

- MODE D'EMPLOI -

Ne pas jeter sur la voie publique

DÉCLARATION EN LIGNE, L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE.
Retrouvez tous vos services sur impots.gouv.fr

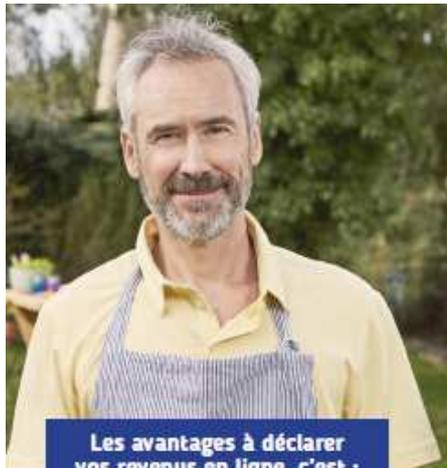


Le service de déclaration en ligne sera ouvert **jusqu'au mardi 22 mai 2018 à minuit** pour le département de l'AUDE.

À noter : la déclaration **papier** doit, quant à elle, être déposée **au plus tard le jeudi 17 mai 2018.**

.../

DECLARER SES REVENUS 2017, SUITE


Les avantages à déclarer vos revenus en ligne, c'est :
Une aide à la déclaration

Des messages d'information pour vous guider tout au long de votre démarche.

Un délai supplémentaire

Vous pouvez déclarer vos revenus plus tard qu'en déclarant sur papier.

Des informations en temps réel

Vous connaissez le montant de votre impôt dès la fin de votre déclaration et, si vous êtes non imposable, un document faisant foi vous sera immédiatement accessible.

Un site internet fiable et confidentiel

Vos données sont cryptées.

Un geste pour l'environnement

Vous n'avez plus besoin d'affranchir un courrier pour poster votre déclaration.

C'EST SIMPLE & FACILE EN SEULEMENT 4 ÉTAPES
ÉTAPE 1
RENDEZ-VOUS SUR IMPOTS.GOUV.FR

Pour commencer, rendez-vous sur le site **impots.gouv.fr**
Puis, cliquez sur :
« **Votre espace particulier** »

ÉTAPE 2
CRÉEZ VOTRE ESPACE

Pour créer votre espace, munissez-vous de :

→ **Votre dernière déclaration de revenus** pour indiquer votre numéro fiscal à 13 chiffres et votre numéro d'accès en ligne à 7 chiffres

→ **Votre dernier avis d'impôt** pour reporter votre revenu fiscal de référence

Choisissez ensuite votre mot de passe et renseignez une adresse e-mail.

ÉTAPE 3
VÉRIFIEZ LE FORMULAIRE PRÉ-REMPLI

Vous accédez à votre formulaire de déclaration en ligne qui est pré-rempli. Ensuite, vérifiez les informations personnelles transmises. Vous pouvez les corriger et les compléter si besoin.

→ **Une aide en ligne vous permet de répondre à toutes vos questions.**

ÉTAPE 4
VALIDEZ ET SIGNEZ VOTRE DÉCLARATION

Tous les éléments saisis seront récapitulés en fin de déclaration. Il ne vous reste qu'à signer votre déclaration en cochant la case prévue à cet effet. Vous recevrez dans votre messagerie électronique un courriel confirmant votre dépôt de déclaration.

C'EST TERMINÉ POUR VOTRE DÉCLARATION EN LIGNE !

Le prélèvement à la source

sera mis en place en janvier 2019.

Pour tout comprendre

plus d'infos sur **impots.gouv.fr**

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

CARCASSONNE AGGLO RENFORCE LA PARTICIPATION CITOYENNE AVEC FLUICITY
Téléchargez maintenant Flucity et devenez acteur de notre territoire !

Un nouvel outil numérique est aujourd'hui à votre disposition pour échanger et participer aux décisions de notre territoire. Il s'agit de la plateforme « flucity » ! **En quelques clics, inscrivez-vous et participez aux décisions pour améliorer le quotidien de tous.**

Flucity permet de vous informer de l'actualité locale, de proposer des idées citoyennes, d'interagir directement avec les élus et de participer à des concertations thématiques de l'Agglomération.

Inscrivez-vous maintenant !

Via l'application mobile : les citoyens téléchargent l'appli « Flucity » sur leur smartphone ou tablette (disponible sur l'App Store et Google Play » puis sélectionnent le compte de « Carcassonne Agglo ».

Via la plateforme web : www.flui.city/carcassonne-agglo

Pour plus d'informations : www.carcassonne-agglo.fr

DOSSIER DE PRESSE
PRÉSENTATION FLUCITY - 21/03/2018 - LE 302 ESPACE COWORKING

flucity

Carcassonne Agglo présente l'App **Flucity**
La plateforme de participation citoyenne

VALORISEZ VOTRE AVIS EN TANT QUE CITOYEN

Téléchargez l'app Flucity ou rendez-vous sur :

www.flui.city/carcassonne-agglo

STOP À LA ROUGEOLE EN OCCITANIE !

L'Occitanie connaît actuellement une recrudescence importante de cas de rougeole. **L'augmentation rapide du nombre de cas observée au cours des dernières semaines fait craindre au plan national une épidémie d'ampleur.** Seuls les symptômes de la rougeole peuvent être traités. **Pour être protégé efficacement, une seule solution : la vaccination.**

Le vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR) est recommandé dès l'âge de un an, mais aussi chez les adultes nés après 1980. **Se vacciner c'est aussi protéger les plus fragiles qui ne peuvent bénéficier de la protection vaccinale :** nourrissons de moins de 6 mois, femmes enceintes, personnes immunodéprimées ...

Pour en savoir plus sur les bons réflexes à adopter : www.occitanie.ars.sante.fr/stop-la-rougeole-en-occitanie

Je suis né(e) en 1980
ou après

Je consulte
mon carnet de santé,
pages vaccinations

• J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole
→ Je suis protégé(e)

• Je n'ai reçu qu'une dose
• Je ne suis pas vacciné(e)
• Je n'ai pas mon carnet de santé
→ Je consulte mon médecin

Je suis né(e)
avant 1980

J'ai probablement
déjà eu la rougeole,
dans ce cas
je suis protégé(e)

→ En cas de doute, je consulte
mon médecin qui pourra
me conseiller

VENTE DE FLEURS

Le printemps est arrivé,
la nature se réveille...

C'est bientôt le moment de penser à votre jardin.
Cette année, nous vous proposons une nouvelle
vente de fleurs pour égayer vos jardins et embellir vos jardinières.



Vendredi 4 mai 2018
de 13h30 à 17h30
devant les écoles.

Vente de fleurs organisée par les écoles du R.P.I. Preixan/Rouffiac d'Aude
au profit des coopératives scolaires afin de financer les projets des classes.



DES
ECOLES
DU RPI

PREIXAN
FOYER MUNICIPAL

DIMANCHE 3 JUIN 2018
de 7h00 à 17h00
Café offert pour les exposants



Buvette et
petite restauration
sur place

Emplacement 2 € / m
Règlement à l'installation

Informations &
Inscription :
06 62 45 40 19
06 71 17 25 51



CLUB DU 3^{ème} AGE

RAPPEL DU VOYAGE AUX BAUX DE PROVENCE - Jeudi 14 juin 2018

Les détails du voyage sont parus dans le Preixan Avenir d'Avril avec le coupon réponse.

Il reste des places, pensez à vous inscrire très rapidement.

LE RELAIS DE PREIXAN

Le restaurant le Relais de Preixan : **poste à pourvoir.**

Christian Fabre recherche un(e) employé(e)
pour la **plonge à compter du 15 juin 2018,**
de 19h30 à 22h30 du mardi au samedi inclus.

Contact : 04.68.26.35.54 ou 06.74.91.63.52

Soyez informés régulièrement des actualités de notre village en vous abonnant gratuitement à l'infolettre électronique de Preixan.

Pour cela, indiquer votre adresse de messagerie dans le formulaire d'inscription sur le site internet officiel de Preixan www.preixan.com

Besoin d'aide :
communication@preixan.com

La rédaction

Direction de la publication :

Patricia DHUMEZ

Commission Info-Com

Rédaction - Maquette

Josiane ARMERO

Patricia DHUMEZ

Magali DICK

Véronique PLA

Michel RIEUSSEC

Jérôme VALINA

À votre écoute

Contacts :

communication@preixan.com

Visiter site officiel :

www.preixan.com